



## LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

# Renouons avec nos valeurs humanistes

L'année 2023 a été rude pour notre démocratie. Dans les premiers mois de l'année, la réforme scélérate des retraites, dont les Français ne voulaient pas, a finalement été imposée en brutalisant notre Constitution et a laissé le peuple groggy.

À l'automne, les 49-3 se sont abattus, comme l'année précédente, sur notre Assemblée. Les budgets de l'État et de la Sécurité sociale ont été une fois de plus imposés, sans discussions, sans aucun égard pour le fonctionnement de nos institutions, sans aucun scrupule à accentuer la crise démocratique. En banalisant le recours à l'article le plus antidémocratique de notre Constitution, le gouvernement cherche à faire croire que sa pratique du pouvoir serait normale. Pire, que la démocratie serait un obstacle à l'efficacité. Il n'en est évidemment rien, nos conci-

toyens ne sont pas dupes de ces mascarades.

Cependant, de cette année qui vient de s'écouler, nous retiendrons le dernier épisode parlementaire où l'irréparable a été commis. Les négociations du Gouvernement et du Président de la République avec la droite, alignée sur les positions de l'extrême droite, pour faire adopter le projet de loi sur l'immigration, a engagé la responsabilité historique de la majorité. Elle est devenue le marchepied des idées nauséabondes de l'extrême droite qui a pu se réjouir d'avoir remporté une victoire idéologique majeure.

A l'aube de 2024, alors que le Président de la République a nommé un nouveau collaborateur pour conduire sa politique et former un nouveau gouvernement, nous ne nous laissons pas

distraindre par ces opérations de communication. Nous restons mobilisés pour porter, au sein de notre hémicycle, les valeurs de paix, d'humanité, de solidarité et de fraternité.

Nous formons le vœu - et prenons l'engagement d'œuvrer à sa réalisation - que cette nouvelle année nous permette de renouer avec les valeurs humanistes de notre pays, de rendre à la démocratie sa vigueur et au travail parlementaire sa force. Enfin, nous ferons tout notre possible pour faire résonner, au Parlement, la voix de la Paix et ne pas céder au désespoir.

  
**André Chassaigne,**

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

# Projet de loi immigration : l'irréparable a été commis

Jour noir pour la République en ce 19 décembre 2023 où la loi « immigration » a été adoptée avec le soutien du Rassemblement national. Une loi ouvertement raciste qui signe un terrible basculement et un renoncement à nos valeurs humanistes qui marqueront l'histoire.

C'est l'histoire d'un Gouvernement qui n'avait pas de majorité, pas de cap, pas de colonne vertébrale. L'histoire d'une cheffe de gouvernement qui voulait sauver son poste, quelles qu'en soient les conséquences pour des millions d'étrangers qui fuient la guerre, la faim et le dérèglement climatique, souvent au péril de leur vie. C'est l'histoire d'un président qui s'est fait élire contre l'extrême droite et qui nous propose aujourd'hui de voter son programme, se laissant entraîner dans ce qu'elle a toujours rêvé de réaliser : l'alliance des droites et de l'extrême droite. Aussi, le 11 décembre, nous avons voté pour la motion de rejet préalable avec la gravité de celles et ceux qui redoutent que l'irréparable soit commis. C'était sans compter sur la folle volonté du gouvernement de faire passer, coûte que coûte, un texte qui, dès le début, portait les germes de la honte.

## TOUTES LES LIGNES ROUGES ONT ÉTÉ FRANCHIES

Au gré des articles, les théories de l'appel d'air et du grand remplacement ont été légitimées et la préférence nationale gravée dans la loi. Des théories chères à « Le Pen fille » qui a validé la loi tandis que les députés du Rassemblement national affichaient le sourire des gagnants, avec la hargne et l'envie d'en découdre. Ils peuvent, l'esprit tranquille, faire mine de s'attaquer à la question du pouvoir d'achat des Français, eux les boulan-

gistes, les poujadistes aux petits pieds qui refusent d'augmenter le Smic. « *Le seul appel d'air que je ressens – il a une odeur nauséabonde –, c'est celui du racisme et de la xénophobie décomplexée que vos manœuvres favorisent. Quelle déchéance, quelle faute historique de dresser ainsi un plateau d'argent à l'extrême droite à l'heure de la fièvre populiste et du fascisme qui gangrènent nos démocraties* » a lancé Elsa Faucillon, le 19 décembre, au moment du vote. Cette faute ne prend pas racine dans la commission mixte paritaire (CMP) convoquée à la suite de l'adoption inédite de la motion de rejet préalable, mais dans la proposition initiale du gouvernement. Là où l'extrême droite arrive au pouvoir par les urnes, elle y accède d'abord à cause des grands

*« Quelle déchéance, quelle faute historique de dresser ainsi un plateau d'argent à l'extrême droite à l'heure de la fièvre populiste et du fascisme qui gangrènent nos démocraties. »*  
Elsa Faucillon

renoncements, abandons et compromissions de ceux qui sont au



pouvoir avant elle. La contrefaçon raciste n'a jamais été préférée à l'originale.

## CE TEXTE S'APPARENTE À UN TRACT DU FRONT NATIONAL, EMPRUNTANT LES MOTS DE JEAN-MARIE LE PEN.

Certains articles reprennent les mêmes formules et les mêmes propositions que celles défendues depuis des décennies par le Front national : préférence nationale, quotas, caution de retour pour les étudiants étrangers, atteinte au droit du sol, déchéance de nationalité. Ces mesures ne sont même pas mises en place par le gouvernement de Giorgia Meloni, tant citée par Gérald Darmanin qui préparait sa loi sur l'immigration

depuis un an. Un an durant lequel il n'aura pas cessé de faire monter les enchères.

Les tractations et les marchandages auxquels nous avons assisté sont l'apanage de ceux qui ne gouvernent plus pour le peuple mais sans le peuple. Il n'y a pas deux France, comme le prétendent les promoteurs du choc des civilisations, mais bien un peuple en quête d'unité autour de l'égalité. Les lits d'hôpitaux supprimés, les professeurs non remplacés, les bureaux de poste qui ferment ou les déserts médicaux sont le fruit de choix politiques - ceux du gouvernement -, et non le résultat d'un solde migratoire qui reste stable.

En réponse à celles et ceux qui se

sont étranglés devant cette reddition, nous avons pris nos responsabilités en les implorant de refuser l'abîme. Le maintien d'une dernière digue, d'un dernier rempart face à une idéologie mortifère qui fait de l'étranger la cinquième colonne, aurait dû nous conduire au même vote contre cette loi. L'histoire enseigne qu'avant de rejeter l'autre, de lui fermer la porte, son humanité lui a été déniée. Telle est de facto la menace à laquelle nous faisons face.

## LA POLITIQUE DU BOUC ÉMISSAIRE

Les dispositions ajoutées en CMP vont renforcer la misère et la précarité. Parce que le gouvernement n'a pas de réponse politique à opposer aux désordres du monde – à commencer par la crise sociale que nous traversons –, il privilégie la politique du bouc émissaire, où l'étranger et le pauvre sont désignés comme ennemis. Il existe des droits inaliénables ; lorsqu'on accepte de les dénier à certains, ils sont fragilisés pour tous. Cette folie raciste a même conduit à couper les allocations familiales ou la prime de rentrée scolaire à des enfants français, au prétexte que leurs parents sont étrangers. En votant ce texte de la honte, la Macronie et ses alliés de la droite et de l'extrême droite ont écrit une page de notre histoire ; l'histoire d'un pays qui, en ce 19 décembre, a renoncé à ses valeurs humanistes et basculé vers le pire. ♦



Lire l'intégralité de l'intervention d'Elsa Faucillon du 19 décembre 2023

## LE REJET DU TEXTE IMPOSAIT LE RETRAIT

Le 11 décembre, l'Assemblée nationale a adopté la motion de rejet déposée par la gauche sur le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration.

Notre groupe l'a votée en responsabilité, car nous ne voulions pas d'une énième loi sur l'immigration s'inscrivant dans une logique répressive et sécuritaire. Nous ne voulions pas qu'à l'image des débats au Sénat et en commission des lois, l'Assemblée nationale soit la caisse de résonance de propos abjects, haineux, xénophobes et essentialisants à l'encontre des étrangers. Nous ne voulions pas d'une loi qui attaque notre cohésion sociale en pointant l'étranger comme suspect, fraudeur ou délinquant. Nous ne voulions pas d'une loi pour mener une course électorale avec l'extrême droite. Nous ne voulions pas d'une loi qui pointe un seul et unique responsable : l'étranger.

Surtout, nous ne voulions pas d'une loi qui tourne le dos à notre ambition d'accueil et d'hospitalité. L'immigration et l'hospitalité sont le fruit de notre histoire ; ils fondent aussi notre État de droit. Ce 11 décembre, le gouvernement a essuyé une lourde défaite, un désaveu cinglant qui aurait dû le conduire à retirer son funeste texte. Il en a décidé autrement. Poursuivre l'examen de ce texte en commission mixte paritaire a été un violent coup de force, et la manifestation d'un péché d'orgueil. Au risque de valider des thèses aussi répugnantes qu'infondées.



# De bouclier à marchepied du RN

Quelques heures avant le vote du projet de loi sur l'immigration, le Président Chassaigne a profité de la séance de questions au gouvernement pour s'adresser à la Première ministre et en appeler à la responsabilité des députés, les implorant de ne pas commettre l'irréparable.

Madame la Première ministre, après le rejet inédit du projet de loi sur l'immigration, vous êtes sur le point de commettre l'irréparable. Depuis plusieurs jours, les pires tractations politiciennes ont lieu dans le huis clos de Matignon et de l'Élysée, au mépris de la séparation des pouvoirs. Vous instrumentalisez la commission mixte paritaire (CMP) pour contourner le Parlement et conclure, coûte que coûte, un accord avec Les Républicains alignés sur les positions du Rassemblement national.

Madame la Première ministre, mesurez bien votre responsabilité historique. L'élection du président Macron devait nous prémunir des pires avanies du programme de l'extrême droite. Autrefois bouclier, vous en êtes devenus le marchepied ! Comment pouvez-vous ainsi céder sur nos valeurs et sur des sujets aussi essentiels que l'aide médicale d'État, le droit du sol, le droit aux prestations sociales ou encore la déchéance de nationalité ?

Mes chers collègues de la majorité, la seule position juste est de tenir bon sur le respect des droits fondamentaux et de refuser toute disposition discriminatoire. Ne succombez pas aux fantasmes véhiculés par l'extrême droite, qui se délecte aujourd'hui de remporter une victoire idéologique majeure. Je vous le dis solennellement, vous allez écrire ce soir une page de notre histoire, celle d'un pays qui, en ce 19 décembre, renonce-

rait à ses valeurs humanistes. Madame la Première ministre, mes chers collègues, il est encore temps de vous ressaisir ! N'ajoutez pas le déshonneur à la compromission ! Ne laissez pas ce texte de la honte fracturer de manière durable notre République et renier les valeurs humanistes de notre pays ! " ♦



« Ne succombez pas aux fantasmes véhiculés par l'extrême droite, qui se délecte de remporter aujourd'hui une victoire idéologique majeure. »  
André Chassaigne

## CETTE LOI NE DOIT PAS ÊTRE PROMULGUÉE

La loi « immigration » a été votée le 19 décembre mais la mobilisation continue. Le 8 janvier, 201 personnalités ont ainsi publié une tribune pour appeler à manifester le 21 janvier prochain contre la promulgation de la loi. Parmi les signataires, des responsables de partis politiques, des représentants des principales organisations syndicales, des responsables associatifs, des députés, des artistes, des universitaires, des intellectuels... L'objectif est d'appeler un maximum de personnes à descendre dans la rue pour maintenir la pression et contraindre le Président de la République à ne pas promulguer ce texte qui va trop loin. « Le dimanche 21 janvier nous appelons à manifester dans notre diversité notre attachement à la devise de la République : Liberté, égalité, fraternité » conclut la tribune. Par ailleurs, 32 départements de gauche ont annoncé qu'ils refuseraient d'appliquer certaines dispositions du texte, rejoints par de nombreux élus, présidents d'universités, travailleurs sociaux... De son côté, le Conseil constitutionnel avait enregistré le 26 décembre quatre saisines. Plusieurs dispositions pourraient en effet être sanctionnées par les juges constitutionnels soit car elles représentent une rupture d'égalité (quotas, préférence nationale...) soit car elles sont contraires au principe de protection de la vie familiale (durcissement des conditions de regroupement familial). Plusieurs articles pourraient également être considérés comme des cavaliers législatifs, c'est-à-dire sans lien direct ou indirect avec la loi (droit du sol...). Les juges constitutionnels ont un mois pour rendre leur décision.

# Édouard Bénard rejoint notre groupe : entretien autour de son parcours et de ses priorités

**Tu succèdes à Hubert Wulfranc, quel est ton parcours professionnel et personnel, que retiens-tu des moments passés à ses côtés ?**

J'ai connu le militantisme à l'âge de 15 ans, lors de ma première expérience professionnelle en tant qu'apprenti. D'abord par le biais de l'éducation populaire que je reconnais comme vecteur de valeurs et forger de consciences. Plus tard, après avoir entrepris des études de philosophie, c'est d'ailleurs dans les mouvements d'éducation populaire que j'ai poursuivi mon engagement en tant que salarié, aux côtés de jeunes privés d'emploi sur Rouen. C'est dans ce cadre que j'ai connu Hubert, en tant que personnalité publique, en tant que Maire puisque j'habitais la ville dont il était l'édile, puis camarade et collègue au sein du conseil municipal de Saint-Étienne-du-Rouvray où je siégeais jusqu'alors comme adjoint au Maire. Son humilité, son franc-parler et son attachement viscéral au terrain sont autant d'éléments qui plaident en faveur du respect et de l'amitié que je lui porte. J'ai eu la chance non seulement de devenir son suppléant en 2022 mais également de travailler à ses côtés à l'Assemblée en tant que collaborateur sur le sujet bien spécifique de la libéralisation du fret ferroviaire où j'ai pu observer sa pugnacité politique

**En circonscription, quelles seront tes priorités ?**

La 3<sup>e</sup> circonscription de Seine-Ma-



**"MA CIRCONSCRIPTION EST UNE TERRE OUVRIÈRE QUI A SOUFFERT DE LA DÉSINDUSTRIALISATION À L'HEURE DES CHOIX LIBÉRAUX."**

ritime est une terre ouvrière qui comme nombre d'autres a souffert de la désindustrialisation à l'heure des choix libéraux. La « smicardisation » du pays y est une réalité. Il est donc des priorités qui sont de toute évidence des choix de gouvernance pour le pays. Plus localement, la bataille contre la gabegie que représenterait la liaison A13 – A28, aussi appelée contournement Est de Rouen, au profit du tout camion. Sur ce tracé sommeille le technicentre industriel de Rouen Quatre-Mares qui fût un des plus grands du pays et qui est aujourd'hui victime de l'attrition que l'on fait supporter au fret ferroviaire et plus particulièrement à son opérateur public

historique, la SNCF. Pour l'emploi, la planète, les finances publiques et la santé, il est grand temps d'enclencher un soutien massif à la filière et un grand coup d'accélérateur aux ambitions affichées, mais aussi, et sans compétition, d'accompagner les collectivités dans le développement des réseaux express métropolitains tellement attendus. Le Centre Hospitalier du Rouvray, important hôpital psychiatrique du Nord-Ouest du pays souffre aussi des injonctions libérales ordonnées au détriment des patients. J'accorderai une veille accrue à sa situation.

**Quels sont les sujets sur lesquels tu seras particulièrement investi à l'Assemblée ?**

J'ai fait le choix de la continuité en rejoignant la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire qui me semble particulièrement intéressante tant elle se trouve à la croisée des chemins de réflexion en termes de politiques énergétiques, des mobilités, du logement, d'urbanisme... et de grand nombre de problématiques du quotidien. Prenons par exemple le sujet de l'eau : les services publics d'eau et d'assainissement peinent à obtenir le soutien nécessaire à la modernisation des structures d'approvisionnement. Fragilisés, ces mêmes services publics restent donc frileux à toute initiative de mise en place d'une tarification sociale progressive de l'eau, telles que la gratuité des premiers mètres cubes que je souhaite voir étendue au pays. ♦



### STATUT DE L'ÉLU



© Jean-Jacques Boujot

La mission d'information sur le statut de l'élu pilotée conjointement par Sébastien Jumel et Violette Spillebout, députée Renaissance du Nord, a rendu son rapport le 20 décembre dernier. Ce rapport comporte 57 propositions afin d'accompagner les maires et les conseillers municipaux dans l'exercice de leur mandat et pour les aider à faire face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien. Pour Sébastien Jumel, les élus sont devenus « les urgents de la République, contraints d'encaisser tout ce qui dysfonctionne dans la société ». Dans le même temps, il est important de leur redonner le pouvoir d'agir. Aussi ces propositions balayent tous les champs de la fonction : protection et sécurité des élus, formation, accès au mandat, indemnités, couverture sociale, fin de mandat, droits des élus d'opposition... Celles-ci feront l'objet d'une proposition de loi transpartisanne qui sera déposée en ce début d'année, pour un vote espéré avant la fin du premier semestre 2024. L'objectif est de reconstituer un corpus juridique aujourd'hui insuffisant mais aussi de renforcer l'attractivité de la fonction d'élu dans la perspective des élections municipales de 2026, alors que les démissions se multiplient et que les candidats se raréfient.

### AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Le désert médical avance. Notre système de santé est dégradé, et cela dégrade notre santé. La proposition de loi visant à améliorer

l'accès aux soins par la territorialisation et la formation, qui nous a été soumise le 7 décembre par le groupe Les Républicains à l'occasion de sa niche parlementaire, s'inscrit dans la lignée de tentatives de bricoler quelque chose qui permettrait de sortir du désastre. « La suppression tardive du numerus clausus en 2019 ne suffit pas ; le numerus « ditus » apertus, qui définit chaque année le nombre minimal d'étudiants autorisés à s'inscrire en médecine, demeure limité » a rappelé Pierre Dharréville. Il faut en effet calibrer ce numerus apertus en fonction des besoins et ajuster les capacités d'accueil des universités en conséquence, grâce à un soutien intégral de l'État. Sont aussi limités les impacts des mesures visant à favoriser le retour d'étudiants partis à l'étranger ou encore celui des formations passerelles. Aussi importants soient-ils, ils n'y suffiront pas. Pour atténuer les difficultés, pour mieux les répartir et mieux y faire face, il faut prendre des mesures plus puissantes et le faire avec l'ensemble des acteurs du système, qui doivent tous y être associés.

### ACCORD FRANCO-ALGÉRIEN



© wikimédia commons

La proposition de résolution visant à une dénonciation par les autorités françaises de l'accord-franco algérien du 27 décembre 1968, proposée par les Républicains, s'est inscrite dans le contexte de l'examen du projet de loi sur l'immigration, l'immigration étant devenue la seule boussole d'une droite en perte de repères. « Nous aurions pu parler des partenariats culturels, des échanges universitaires et scientifiques ou de la

nécessité de conduire un travail mémoriel commun sur l'histoire de nos deux pays, qui ne se résume pas aux flux migratoires auxquels vous voulez les réduire » a regretté Soumya Bourouaha. L'accord franco-algérien de 1968 établit des conditions dérogatoires au droit commun s'agissant de la circulation, de l'emploi et du séjour en France des ressortissants algériens. Cet accord n'est pas injustifié : il a une raison d'être historique. Il ne prévoit donc pas de privilèges et constitue encore moins une anomalie : il est la conséquence d'une histoire commune qui demeure. Nous avons évidemment voté contre cette proposition de résolution. Face à une vision réductrice des relations entre nos deux pays, ce que nous souhaitons est plutôt de rebâtir un partenariat resserré, équilibré et empreint de respect, lequel reposerait sur ce qui rassemble nos deux peuples, qui ont tant en commun.

### SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs savent soulager la souffrance ; ils accompagnent la maladie grave que l'on ne peut guérir. Ils constituent un droit, qu'il est particulièrement indécent de ne pas honorer. Or, selon les chiffres de la Cour des comptes, en 2023, 150 000 personnes pouvant prétendre à des soins palliatifs en ont été privées. Cette situation n'est pas sans lien avec la crise de l'hôpital public, alors même qu'augmente le nombre de décès à domicile et en Ehpad, et qu'est invoqué un « virage domiciliaire ». On comprend, dans ce contexte, que puissent grandir d'autres façons d'aborder la fin de vie que celle en vigueur dans notre pays. Aussi, l'adoption, le 7 décembre dernier, de la proposition de résolution visant à rendre effectifs les soins palliatifs sur tout le territoire national est une bonne chose. Mais elle ne devra pas permettre au gouvernement de s'exonérer

d'engagements chiffrés et précis, à la hauteur des besoins.



© Anna Shvets - pixels

### BUDGET DE L'ÉTAT POUR 2024

Avec ce gouvernement, la discussion du projet de loi de finances n'est plus ce moment solennel où l'on débat du budget à venir de notre nation. Pourtant, les vrais sujets étaient là, dans le projet de loi de finances pour 2024. Mais qu'y a-t-on trouvé ? Que le pouvoir d'achat, la première inquiétude des Français, n'était pas le pilier du mandat ! Même chose pour l'environnement, la santé, l'éducation et le mal-logement ! Si le président des riches a mis le paquet sur l'immigration en jouant sur les divisions des Français, c'est pour mieux faire oublier son objectif politique. Depuis six ans, il rend les riches toujours plus riches, et les pauvres toujours plus pauvres et plus nombreux ! À jouer à cela, il est en train de faire vaciller le pacte social français qui repose sur le consentement à l'impôt, et qui garantit une forte protection des travailleurs et des services publics présents partout sur le territoire. Cette année encore, le gouvernement aura multiplié les recours aux 49-3 pour empêcher les oppositions de s'exprimer. Ce faisant, il sait qu'il affaiblit un peu plus la démocratie parlementaire mais aussi la confiance que les citoyens placent dans nos institutions. Qu'importe, le 19 décembre, Élisabeth Borne brandissait son 23<sup>ème</sup> 49-3 depuis son arrivée à Matignon pour imposer le

budget. De manière irresponsable, cynique et brutale.

### FRET SNCF

Une fois par an, notre groupe peut demander la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. En 2023, nous avons utilisé ce droit pour engager un travail sur les conséquences de la libéralisation du fret ferroviaire. Le rapport issu de ce travail a été présenté par Hubert Wulfranc, rapporteur, le 19 décembre dernier. Ce rapport recommande, entre autres, un moratoire sur le plan de discontinuité de l'opérateur public Fret SNCF. Ce plan fait suite à une procédure lancée par la Commission européenne concernant des aides versées par l'État à la SAS Fret SNCF qui constitueraient une entrave à la concurrence dans un secteur libéralisé depuis 2006. À la place d'un remboursement de ces aides, le ministre des Transports, Clément Beaune, a négocié dans la précipitation, avec Bruxelles, un plan de discontinuité dans lequel Fret SNCF devrait céder à ses concurrents une partie de ses flux. L'opérateur public devrait également se scinder en deux entités, une pour le transport et une autre pour la maintenance. Alors que le plan de discontinuité présenté en mai dernier actait la disparition de Fret SNCF, la pertinence de la liquidation de l'opérateur public est désormais remise en question grâce à ce rapport. D'où la nécessité d'un moratoire le temps d'une réévaluation de ce plan et d'une véritable analyse prenant notamment en compte les enjeux environnementaux.



© Luis Zamora - Flickr

### HOMMAGE A HUBERT WULFRANC POUR SA DERNIÈRE QUESTION AU GOUVERNEMENT

Le 20 décembre, après un hommage appuyé de l'ensemble des députés, Hubert Wulfranc a posé sa dernière question au gouvernement. Fidèle à ses engagements, et avec la grande humanité qui le caractérise, il a décidé d'être utile jusqu'au bout à ses concitoyens. « Mon ultime question au gouvernement, je la dois à un copain d'enfance, atteint de la maladie de Charcot. »



© capture d'écran

Cette terrible maladie fait l'objet d'une actualité particulière avec des engagements pris ces dernières semaines par le gouvernement concernant le travail d'identification des besoins pour améliorer la prise en charge des malades, l'organisation d'une coordination spécifique entre médecine de ville et hôpital et l'autorisation d'accès compassionnel à de nouveaux médicaments. Mais l'enjeu crucial pour espérer enfin sortir cette maladie du registre des maladies incurables reste la recherche. « Ma question est donc simple : peut-on espérer que la maladie de Charcot soit déclarée grande cause nationale et que le plan national maladies rares dispose d'un engagement financier sans précédent ? » Ce à quoi la ministre a répondu qu'en matière de recherche, le gouvernement était déterminé à avancer. « Mes chers collègues, je vous laisse le soin de faire progresser cet important dossier » a conclu Hubert Wulfranc, non sans une certaine émotion. Notre collègue de Seine-Maritime a décidé de se consacrer désormais à son fief de Saint-Étienne-du-Rouvray. Depuis le 11 janvier 2024, c'est son suppléant, Édouard Bénard, qui a pris sa place de député au sein de notre groupe.



## #AGENDA

### JANV. 2024 **RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ**

L'agenda parlementaire du mois de janvier sera marqué par l'examen du projet de loi relatif à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement. Présenté en Conseil des ministres le 12 décembre dernier, ce texte très attendu se propose d'apporter des avancées dans la lutte contre l'habitat indigne. Il vise notamment à donner des outils aux collectivités pour faciliter les opérations de rénovation et en réduire les délais de mise en œuvre. Il prévoit également de créer une procédure d'expropriation simplifiée en cas d'habitat indigne. Ce texte comporte aussi plusieurs manques comme des dispositions coercitives contre les marchands de sommeil ou encore un financement adapté aux mesures présentées. Alors que le pays connaît une crise du logement inédite, plus de 400 000 logements sont considérés comme insalubres en métropole. Et 100 000 en Outre-mer.

### JANV. 2024 **CABINETS DE CONSEIL**

Pendant des mois, Nicolas Sansu et notre groupe ont bataillé pour que l'Assemblée inscrive à l'ordre du jour la proposition de loi, votée en 2022 à l'unanimité au Sénat, qui reprend les préconisations de la commission d'enquête à l'initiative des sénateurs communistes pour plus de transparence sur le recours par l'État à des cabinets de conseil privés dans la conduite de politiques publiques. Cette enquête a révélé que pour la seule année 2021, l'État a dépensé 2,5 milliards d'euros pour recourir aux consultants privés. Une enveloppe qui a augmenté de 329 % en six ans. Nous avons enfin obtenu gain de cause puisque le texte sera examiné le 31 janvier en séance, même si le gouvernement a souhaité élargir la problématique aux collectivités territoriales. Une manière de faire diversion et de réduire la portée du texte, à défaut d'avoir réussi à l'enterrer.



André CHASSAIGNE  
Président de groupe  
député du Puy-de-Dôme



Edouard BÉNARD  
député de Seine-Maritime



Soumya BOUROUAHA  
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE  
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON  
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL  
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ  
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET  
député de l'Allier



Jean-Victor CASTOR  
député de Guyane



Steve CHAILLOUX  
député de Polynésie



Emeline K/BIDI  
députée de la Réunion



Karine LEBON  
députée de la Réunion



Tématai LE GAYIC  
député de Polynésie



Stéphane PEU  
député de Seine-Saint-Denis



Fabien ROUSSEL  
député du Nord



Frédéric MAILLOT  
député de la Réunion



Marcellin NADEAU  
député de la Martinique



Mereana REID-ARBELOT  
députée de Polynésie



Davy RIMANE  
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM  
député de la Martinique



Nicolas SANSU  
député du Cher



Jean-Marc TELLIER  
député du Pas-de-Calais

## SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



[groupe-communiste.assemblee-nationale.fr](https://groupe-communiste.assemblee-nationale.fr)

Restés informés  
encore plus régulièrement  
en vous abonnant  
à notre infolettre  
bimensuelle



## NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université  
75 007 Paris

@ [groupe.gdr@assemblee-nationale.fr](mailto:groupe.gdr@assemblee-nationale.fr)  
01 40 63 60 81

